AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

RAPPORT PRESENTE DEVANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO
Séance du jeudi 1 octobre 2026

Cabinet de Monsieur le Maire

Objet :
Motion relative à la préservation de l'ancrage territorial, de l'emploi et de la gouvernance locale du Crédit Agricole de la Corse

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire

Exposé :

Le Crédit Agricole de la Corse est une banque emblématique de notre région et l'un des principaux financeurs de l'économie insulaire.
A ce titre, et dans le respect des prérogatives des organes de gouvernance d'une entreprise privée, nous suivons avec une grande attention les évolutions susceptibles de résulter du projet de rapprochement avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, annoncé le 16 septembre 2026.
Il relève de notre responsabilité d'élus de veiller au maintien d'un pouvoir décisionnel au plus près du territoire. Depuis 120 ans, le Crédit Agricole de la Corse, grâce à sa connaissance approfondie des réalités locales, contribue activement à un développement responsable et respectueux des intérêts de la Corse.
Nous serons également particulièrement vigilants quant aux conséquences sociales de ce projet.
Le Crédit Agricole de la Corse représente 430 salariés et autant d'emplois qualifiés, dans des domaines variés tels que le financement des professionnels, des entreprises et des particuliers, les ressources humaines ou encore la finance. Il constitue ainsi un acteur majeur de l'emploi et offre à la jeunesse insulaire de réelles perspectives professionnelles.
Nous veillerons à ce que ce projet n'entraine ni transfert ni suppression d'emploi en Corse et à ce qu'il préserve pleinement les possibilités de recrutement, de formation et d'évolution professionnelle offertes sur le territoire.

Considérant que le Crédit Agricole de la Corse est une banque emblématique de notre région et l'un des principaux financeurs de l'économie insulaire ;
Considérant l'annonce, en date du 16 septembre 2026, d'un projet de rapprochement entre le Crédit Agricole de la Corse et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ;
Considérant que, dans le respect des prérogatives des organes de gouvernance d'une entreprise privée, il appartient aux élus de demeurer attentifs aux évolutions susceptibles d'avoir un impact sur le développement économique et social du territoire ;
Considérant que, depuis plus de 120 ans, le Crédit Agricole de la Corse contribue au développement de l'île grâce à sa connaissance approfondie des réalités locales et à la proximité de ses centres de décision ;
Considérant que le maintien d'un pouvoir décisionnel au plus près du territoire constitue un enjeu essentiel pour la prise en compte des spécificités économiques, sociales et territoriales de la Corse ;
Considérant que le Crédit Agricole de la Corse représente près de 430 salariés et constitue un acteur majeur de l'emploi qualifié en Corse, notamment dans les domaines du financement des particuliers, des entreprises et des professionnels, ainsi que dans les métiers des ressources

humaines et de la finance ;

Considérant que cet établissement offre à la jeunesse insulaire des perspectives concrètes de recrutement, de formation et d'évolution professionnelle ;

Considérant que le corps social du Crédit Agricole de la Corse s'est prononcé à 100% contre le projet de fusion ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

AFFIRME son attachement au maintien de l'ancrage territorial du Crédit Agricole de la Corse, la préservation d'une gouvernance locale, de centres de décision et des délégations ;

EXPRIME sa vigilance quant aux conséquences sociales pouvant résulter du projet de rapprochement annoncé ;

SOUHAITE que soient pleinement préservées les capacités de recrutement, de formation et d'évolution professionnelle offertes aux salariés et aux jeunes corses ;

REAFFIRME son attachement à la préservation des intérêts économiques, sociaux et humains de la Corse.

DEMANDE l'abandon du projet de rapprochement entre le Crédit Agricole de la Corse et la caisse régionale du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

Fait à Ajaccio, le 30 septembre 2026

Directeur Général des Services
Charles Dominici

Le Maire
Stéphane Sbraggia

TRANSMIS AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EN DELIBERER

LE MAIRE